

Monsieur Dominique ROUQUETTE

7144

Doctorat en Formation des Adultes du C.N.A.M.-Paris, Centre de Recherche en Formation

Directeur de thèse : Monsieur Jean-Marie BARBIER

Recherche patronnée par le Réseau des Ecoles de Service Public (R.E.S.P.) et la Maison de la Recherche sur les Pratiques Professionnelles (M.R.P.P.) du CNAM-Paris

Privé : 04 67 02 29 79 rouquette.dominique@libertysurf

Contexte et logiques d'évolution des écoles de service public

Les écoles de service public, qui disposent en France d'un quasi-monopole dans la formation des cadres moyens et supérieurs des fonctions publiques, sont à l'exception de l'E.N.A. et des I.U.F.M. relativement méconnues hors des milieux professionnels concernés. De plus, elles ressentent actuellement des évolutions majeures de leur environnement à travers la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur et les réformes des structures administratives françaises (deuxième vague de décentralisation). Ces changements peuvent même produire une remise en cause de leurs monopoles de formation.

Cette recherche visera à interroger la cohérence des logiques à l'œuvre autour et au sein de ces écoles à travers l'éclairage de deux tendances opposées et complémentaires de l'enseignement supérieur : la professionnalisation et l'universitarisation. Cette thèse qui sera la première à traiter de ce champ de recherche, constituera aussi un outil de reconnaissance de la place des écoles de service public dans l'enseignement supérieur français et européen.

Les éléments de contexte de la recherche

L'absence de positionnement clair des écoles de service public dans l'enseignement supérieur

Dans les brochures présentant l'enseignement supérieur français, les écoles d'accès aux carrières de service public de catégories A et B ne sont pas indiquées. Mais où faut-il les situer puisque, à part les IUFM, elles ont été créées hors du système universitaire ? Faut-il les placer parmi les grandes écoles ou les filières professionnelles, ou encore créer une catégorie qui leur soit propre puisque pour au moins le tiers de leurs recrutements (concours interne), ce n'est pas la détention du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur mais une ancienneté de 4 ans dans la fonction publique qui est la condition ouvrant le droit à se présenter aux concours ?

Les évolutions de l'environnement des écoles de service public : un avenir européen ?

Le paysage de l'enseignement supérieur est marqué par un positionnement croissant des Universités sur le champ de la formation professionnalisante. Ce mouvement amène les universités à abandonner les champs disciplinaires classiques couverts par des enseignants universitaires pour positionner ces formations en fonction de champs de pratique et en faisant intervenir des professionnels des domaines concernés. Plusieurs auteurs dont Barbier et

Bourdoncle parlent à ce propos de processus de **professionnalisation** de l'enseignement supérieur.

Au niveau français, les lois de décentralisation en cours d'élaboration sont susceptibles de modifier profondément l'environnement d'exercice de nombreux corps de fonctionnaires. Ainsi pourraient survenir des transferts de missions de l'Etat aux collectivités territoriales voire au secteur privé et par voie de conséquence les transferts ou la réduction des corps de fonctionnaires correspondants. Les écoles de service public peuvent donc voir leurs champs d'intervention profondément remodelés.

Aussi, ces écoles sont concernées par l'instauration de normes intégratives européennes. Conformément à la règle de libre circulation des travailleurs (hors pour les fonctions régaliennes de l'Etat), on s'achemine progressivement vers la possibilité de carrières des fonctionnaires dans les différents pays de l'Union Européenne. Ceci pose, entre autres questions, celle de la comparabilité des formations initiales des fonctionnaires dans les différents pays. De plus, l'introduction dans les réglementations nationales de systèmes de Validation des Acquis de l'Expérience interroge les écoles de service public sur la modalité unique de recrutement par concours et sur le cursus unique et identique de formation des élèves quel que soit leur expérience. La normalisation des niveaux de diplômes européens entraîne la disparition à l'échéance de 2005 de diplômes nationaux (D.E.U.G. et maîtrise) qui servent de condition pour certains concours externes. Enfin, les niveaux de qualification seront normés au niveau européen, or généralement, ces écoles délivrent des diplômes qui ne sont pas agréés au niveau français.

Les orientations envisagées par les écoles de Service public : l'intégration dans l'enseignement supérieur européen

Certaines écoles de service public envisagent donc un repositionnement à partir d'une stratégie d'intégration dans l'enseignement supérieur européen : l'agrément du diplôme délivré au niveau licence ou maîtrise, l'évolution du profil du corps enseignant pour passer de celui de professionnel/enseignant à celui de professionnel/enseignant/chercheur, la personnalisation du parcours de formation (ce parcours pourrait consister, autour de la conservation d'un tronc commun et après validation des acquis de l'expérience, à permettre aux élèves-fonctionnaires de combiner des formations optionnelles, des auto-formations, des formations par la recherche, et des formations dans d'autres systèmes de formation en France ou à l'étranger), l'ouverture des formations diplômantes à un public national ou étranger et la mise en réseau avec d'autres écoles supérieures françaises, européennes ou extra-européenne (à côté des élèves-fonctionnaires recrutés par concours seraient présents des étudiants validant tout ou partie d'un cursus). Ces stratégies mettent souvent en œuvre des référents de type universitaire comme le statut des professeurs, l'utilisation de la recherche dans le cursus de formation, on peut alors parler d'une tendance à l' **universitarisation**.

Le contexte scientifique d'un enseignement supérieur français entre savoir théorique et savoir d'action

Le cadre méthodologique de la recherche

Nous mobiliserons le cadre d'observation élaboré par Jean-Marie Barbier autour des trois phases des dispositifs de formation : phase de fondation et de promotion (la maîtrise d'ouvrage), phase de conception (la maîtrise d'œuvre), et phase de fonctionnement effectif.

Nous prévoyons un croisement des techniques de recherche bibliographique, d'analyse des discours (analyse documentaire, interviews semi-directifs, etc) et de relevé d'éléments factuels.

Les phases de la recherche

Dans une **première phase empirique**, nous portons l'accent sur la connaissance et les évolutions des dispositifs de formation mis en œuvre dans les écoles d'accès aux carrières de service public. Une **deuxième phase fondée sur un élargissement des perspectives** tentera de dégager les logiques à l'œuvre dans ces évolutions et le rapport qu'elles entretiennent avec un certain nombre d'enjeux caractéristiques des mutations de l'enseignement supérieur.

La combinaison d'approches théoriques

Pour répondre aux questions et valider les hypothèses, nous pensons être amené à mobiliser et à combiner plusieurs approches théoriques. Une **approche historico-culturelle** permettra de mettre en valeur les déterminants historico-culturels des filiations et des ruptures dans les évolutions vécues par les écoles de service public. Une **approche sociologique et d'analyse organisationnelle** tentera à travers l'analyse des niveaux d'acteurs en présence de situer leurs rapports de force, leurs enjeux et leurs modèles de référence afin d'extraire les tendances des évolutions en cours. Une **approche identitaire** permettra d'éclairer les évolutions des processus de socialisation et de construction de l'identité professionnelle des formés par les écoles.

Les hypothèses

- Les évolutions à l'œuvre dans l'enseignement supérieur répondent à deux logiques distinctes : une logique de **professionnalisation** et une logique d'**universitarisation**.
- Les écoles de service public vivent une période de **rupture des modèles** de formation/production des cadres de la fonction publique. En effet, la mise en place de l'Union Européenne produit un contre-modèle au modèle français.
- Les écoles de service public sont d'abord des **espaces de socialisation** à une position professionnelle (c'est-à-dire de production d'identité professionnelle) avant d'être des espaces de formation (acquisition de connaissances et de compétences).

Les problématiques interrogées

- Peut-on caractériser les évolutions actuelles à l'œuvre au niveau de l'enseignement supérieur professionnel et des écoles de service public ?
- A quels modèles de l'enseignement supérieur se réfèrent les dispositifs de formation des écoles de service public : « université », « grandes écoles », autres modèles issus de l'Europe ou du monde ?
- Peut-on interpréter les évolutions de l'enseignement supérieur et des écoles de service public en fonction de deux logiques : une logique de professionnalisation et une logique d'universitarisation ? Quelles définitions donner à ces termes ? Comment les caractériser ? A quelles bases théoriques, idéologiques, historiques les rattacher ? Leurs référents sont-ils

implicites ou explicites pour les acteurs ? Comment les situer l'un par rapport à l'autre : antagonisme, indépendance, complémentarité ? Quelles stratégies d'acteurs servent-ils ? De quelles valeurs et représentations sont-ils porteurs ?

- Peut-on, sur la base de ces deux logiques, proposer de nouvelles clés de lecture plus pertinentes pour expliquer les évolutions de ces écoles et de l'enseignement supérieur ?